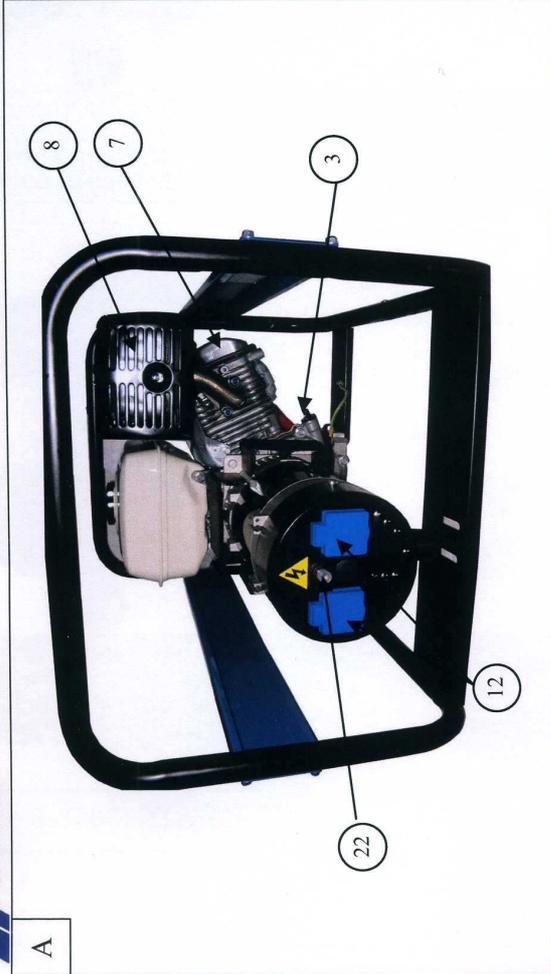
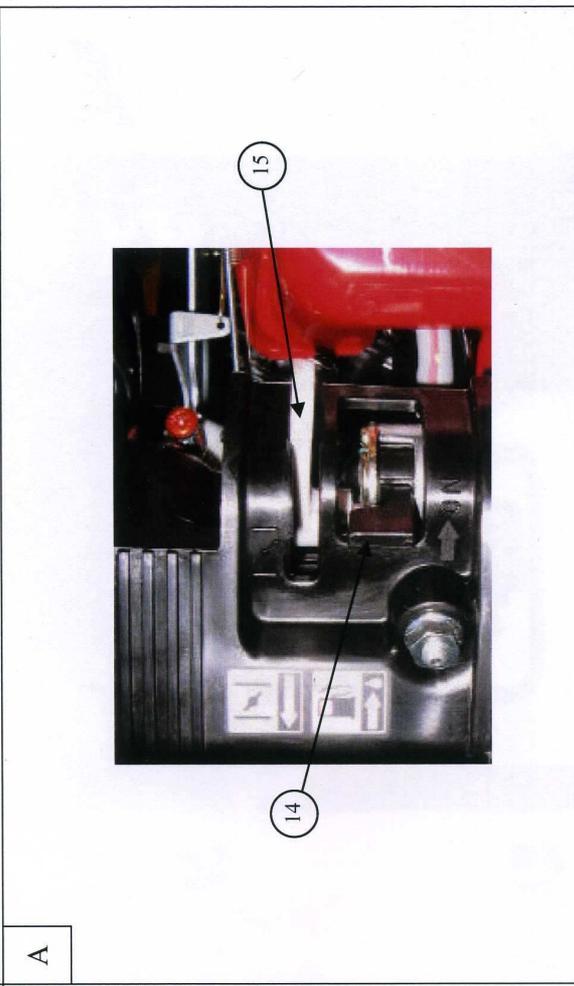
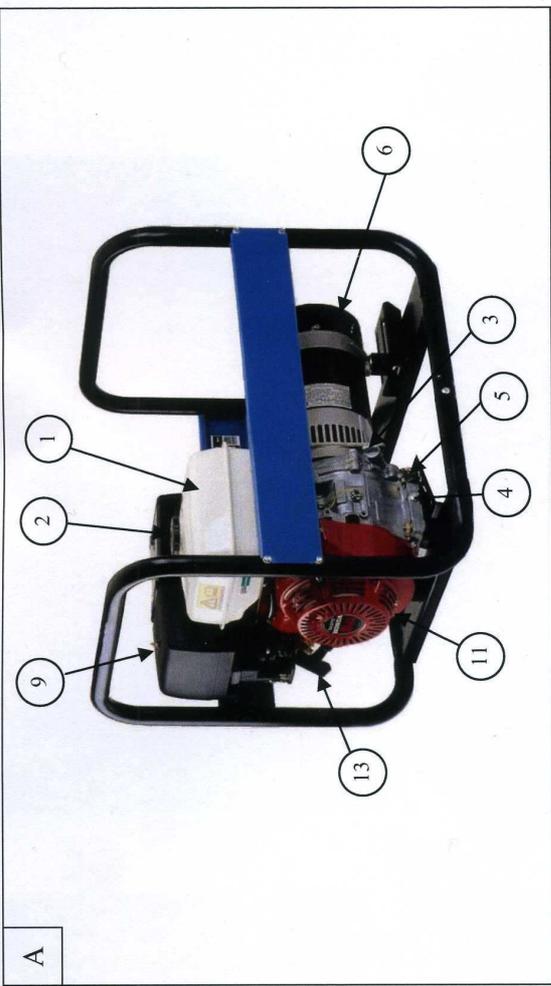
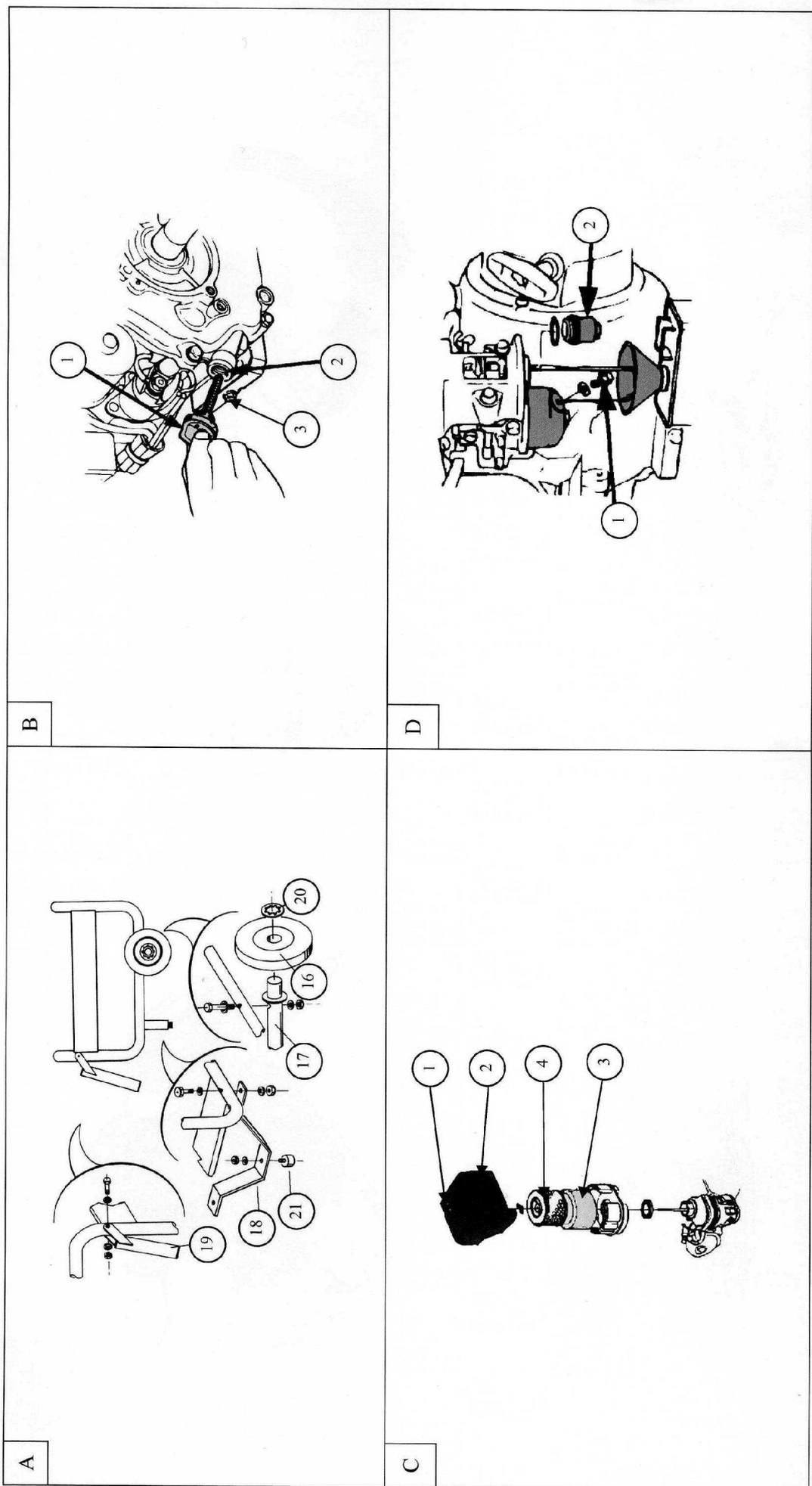
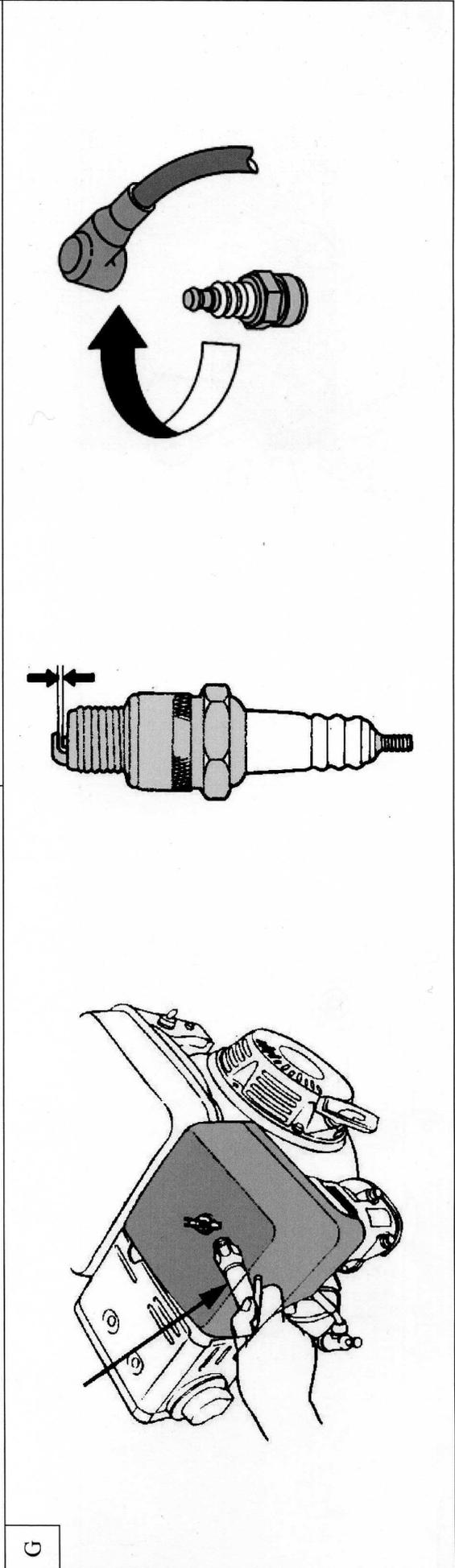
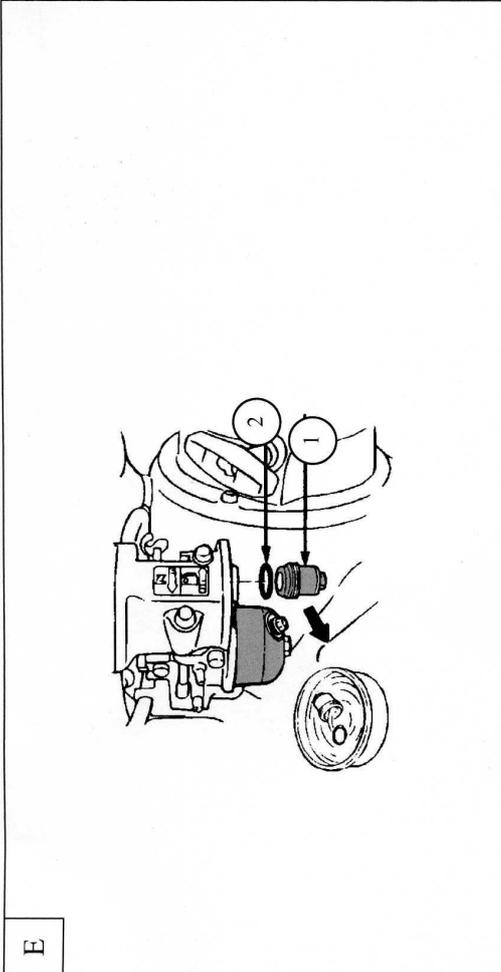
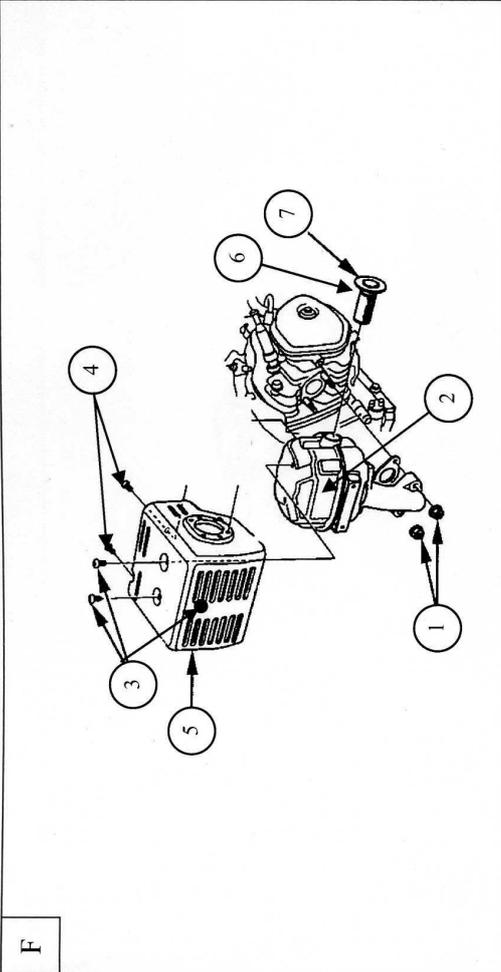


**NOTICE  
D'UTILISATION  
GROUPE ELECTROGENE 4KW**

**BA-GREL004**







## Sommaire

1. Préambule	7. Méthode d'entretien
2. Description générale	8. Stockage du groupe
3. Préparation avant mise en service	9. Recherche de pannes mineures
4. Utilisation du groupe	10. Caractéristiques
5. Protections (si équipé, voir tableau de caractéristiques)	11. Section des câbles
6. Programme d'entretien	12. Déclaration de conformité "C.E."

## 1. Préambule

### 1.1. Recommandations

Nous vous remercions pour l'achat d'un de nos groupes électrogènes. Nous vous recommandons de lire attentivement ce manuel et de respecter scrupuleusement les prescriptions de sécurité, d'utilisation et d'entretien de votre groupe électrogène. Les informations contenues dans ce manuel sont issues des données techniques disponibles au moment de l'impression. Dans un souci d'amélioration permanente de la qualité de nos produits, ces données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

### 1.2. Pictogrammes et plaquettes figurant sur les groupes avec leur signification

Danger	Attention, risque de commotion électrique	Attention, le groupe électrogène est livré sans huile. Effectuer la vérification du niveau d'huile avant tout démarrage du groupe.	ER P31-02A
	Terre		
	Attention, risque de brûlure		



- 1 - Attention, se reporter à la documentation livrée avec le groupe électrogène
- 2 - Attention, émission de gaz d'échappement toxique. Ne pas utiliser dans un espace clos ou mal ventilé
- 3 - Arrêter le moteur avant d'effectuer le remplissage de carburant

- A = Modèle du groupe  
 B = Puissance du groupe  
 C = Tension du courant  
 D = Ampérage  
 E = Fréquence du courant  
 F = Facteur de puissance

MOTEUR		SD 6000 E (4)	
LWA	99dB	Var. (C)	Amp. (D)
IE: (E)	(F)	CEM: (E)	IP: (G)
Masse (Weight): (H)	ISO 8533 - 3 Classe (J)		
N°: 10.2/2004...-001 (K)			

Exemple de plaque d'identification

### 1.3. Consignes et règles de sécurité

	Ne jamais faire fonctionner le groupe électrogène sans avoir remonté les capots de protection et fermé toutes les portes d'accès.
Danger	Ne jamais enlever les capots de protection ni ouvrir les portes d'accès si le groupe électrogène est en fonctionnement.

### 1.3.1 Avertissements

Plusieurs signes d'avertissement sont susceptibles d'être représentés dans ce manuel.

	Danger	Ce symbole signale un danger imminent pour la vie et la santé des personnes exposées. Le non-respect de cette consigne correspondante peut entraîner des conséquences graves pour la santé et la vie des personnes exposées.
	Avertissement	Ce symbole attire l'attention sur les risques encourus pour la vie et la santé des personnes exposées. Le non-respect de cette consigne correspondante peut entraîner des conséquences graves pour la santé et la vie des personnes exposées.

	Attention
--	-----------

Ce symbole indique une situation dangereuse le cas échéant. En cas de non-respect de la consigne correspondante, les risques encourus peuvent être des blessures légères sur des personnes exposées ou la détérioration de toute autre chose.

### 1.3.2 Conseils généraux

Un des facteurs essentiels de sécurité est le respect de la périodicité d'entretien (voir tableau d'entretien). Par ailleurs, n'essayez jamais d'effectuer des réparations ou des opérations d'entretien, s'il vous manque l'expérience et/ou l'outillage requis.  
 A la réception de votre groupe électrogène, vérifiez le bon état du matériel et la totalité de votre commande. La manutention d'un groupe s'effectue sans brutalité et sans à-coups en ayant pris soin d'avoir préparé à l'avance son emplacement de stockage ou d'utilisation.

	Avertissement
--	---------------

Il est nécessaire, avant toute utilisation, de savoir arrêter immédiatement le groupe et de comprendre parfaitement toutes les commandes et manœuvres.

Ne jamais laisser d'autres personnes utiliser le groupe électrogène sans leur avoir auparavant donné les instructions nécessaires. présence d'animaux (élevement, peurs, etc.).

Ne jamais débrancher le moteur sans filtre à air ou sans échappement. Ne jamais intervenir sur les bornes positive et négative des batteries (si équipé) en les montant. Une inversion peut entraîner de graves dégâts sur l'équipement électrique.

Ne jamais recouvrir le groupe électrogène d'un matériau quelconque pendant son fonctionnement ou juste après son arrêt (attendre que le moteur soit froid).

Ne jamais revêtir d'huile le groupe électrogène dans le but de le protéger de l'attaque de la corrosion. Certaines huiles de conservation sont inflammables. De plus, certaines sont dangereuses à inhaler.

Dans tous les cas, respecter les règlements locaux en vigueur concernant l'utilisation des groupes électrogènes.

### 1.3.3 Précautions contre l'électrocution

	Danger
--	--------

Les groupes électrogènes débitent, lors de leur utilisation, du courant électrique. Raccorder le groupe électrogène à la terre à chaque utilisation afin de vous garantir d'une électrocution.

Ne jamais toucher des câbles dénudés ou des connexions débranchées. Ne jamais manipuler un groupe électrogène les mains ou les pieds humides. Ne jamais poser le matériel à des projections de liquide ou aux intempéries, ni le poser sur un sol mouillé. Toujours maintenir les câbles électriques ainsi que les connexions en bon état.

Ne pas utiliser du matériel en mauvais état qui peut provoquer des électrocutions ou des dommages à l'équipement.

Prévoir un dispositif de protection différentielle entre le groupe électrogène et l'appareillage si la longueur du ou des câbles d'utilisation est supérieure à 1 mètre. Ce dispositif doit être placé à une distance maximale de 1 mètre des prises de courant du groupe électrogène. Utiliser des câbles souples et résistants à graine caoutchouc, conforme à la norme IEC 60245-4 ou des câbles équivalents.

Ne pas connecter le groupe électrogène à d'autres sources de puissance, comme le réseau de distribution public. Dans les cas particuliers ou la connexion de réserve aux réseaux électriques existants est prévue, elle doit être réalisée uniquement par un électricien qualifié, qui doit prendre en considération les différences de fonctionnement de l'équipement, suivant que l'on utilise le réseau de distribution public ou le groupe électrogène.

La protection contre les chocs électriques est effectuée par des disjoncteurs spécialement prévus pour le groupe électrogène. Si ces derniers doivent être remplacés, ils doivent l'être par des disjoncteurs ayant des valeurs nominales et des caractéristiques identiques.

### 1.3.4 Précautions contre l'incendie

	Danger
--	--------

Eloigner tout produit inflammable ou explosif (essence, huile, chiffon, etc.) lors du fonctionnement du groupe. Le moteur ne doit pas fonctionner dans des milieux contenant des produits explosifs, tous les composants électriques et mécaniques n'étant pas blindés, des étincelles risquent de se produire.

Ne jamais recouvrir le groupe électrogène d'un matériau quelconque pendant son fonctionnement ou juste après son arrêt (attendre que le moteur refroidisse).

### 1.3.5 Précautions contre les gaz d'échappement

	Danger
--	--------

Les gaz d'échappement contiennent une matière très toxique : l'oxyde de carbone. Cette matière peut entraîner la mort si le taux de concentration est trop important dans l'atmosphère que l'on respire. Pour cette raison, utilisez toujours votre groupe électrogène dans un endroit bien ventilé où les gaz ne pourront pas s'accumuler.

Une bonne ventilation est nécessaire pour la bonne marche de votre groupe électrogène. Sans celle-ci, le moteur fonctionnerait très vite à une température excessive qui pourrait entraîner des accidents ou des dommages au matériel et aux biens environnants. Toutefois, si une opération à l'intérieur d'un bâtiment est nécessaire, il faut prévoir une ventilation appropriée de telle manière que les personnes ou les animaux présents ne soient pas affectés. Il est impératif d'évacuer les gaz d'échappement à l'extérieur.

### 1.3.6 Pleins de carburant

	Le carburant est extrêmement inflammable et ses vapeurs sont explosives. Il est interdit de fumer, d'approcher une flamme ou de provoquer des étincelles pendant le remplissage du réservoir.
Danger	Le remplissage doit s'effectuer moteur à l'arrêt. Nettoyer toute trace de carburant avec un chiffon propre.

Positionner toujours le groupe électrogène sur un sol nivelé, plat et horizontal afin d'éviter que le carburant du réservoir ne se déverse sur le moteur. Le stockage et la manipulation des produits pétroliers seront faits conformément à la loi. Fermer le robinet à carburant (si équipé) lors de chaque remplissage. Remplir le réservoir à l'aide d'un entonnoir en prenant soin de ne pas renverser le carburant, puis revisser le bouchon sur le réservoir à carburant à l'issue de l'opération de remplissage. Ne jamais faire un appoint en carburant lorsque le groupe électrogène est en fonctionnement ou chaud.

### 1.3.7 Précautions contre les brûlures

	Ne jamais toucher le moteur ni le silencieux d'échappement pendant le fonctionnement du groupe électrogène ou juste après son arrêt.
Avertissement	L'huile chaude entraîne des brûlures, aussi il faut éviter le contact avec la peau. S'assurer que le système n'est plus sous pression avant toute intervention. Ne jamais démarter ni ne faire tourner le moteur avec le bouchon de remplissage d'huile enlevé, il y a risque de rejet d'huile.

### 1.3.8 Précautions d'utilisation des batteries

	Ne jamais placer la batterie à proximité d'une flamme ou d'un feu.
Danger	N'utiliser que des outils isolés. Ne jamais utiliser d'acide sulfurique ou d'eau acidifiée pour refaire le niveau d'électrolyte.

### 1.3.9 Protection de l'environnement

Ne jamais vidanger ou jeter l'huile moteur sur le sol, mais dans un récipient prévu à cet effet. Faire en sorte d'éviter, lorsque cela est possible, la réverbération des sons sur les murs ou autres constructions, le volume s'en trouverait amplifié. Si le silencieux d'échappement de votre groupe électrogène n'est pas équipé d'un pare-étincelles et doit être utilisé dans des zones boisées, broussailleuses ou sur des terrains herbeux non cultivés, faire très attention et veillez à ce que des étincelles ne provoquent pas d'incendie (débroussailler une zone assez large à l'endroit où vous prévoyez de placer votre groupe électrogène).

### 1.3.10 Danger des pièces tournantes

	Ne jamais s'approcher d'une pièce tournante en fonctionnement avec des vêtements flottants ou des cheveux longs sans fillet de protection sur la tête. Ne pas tenter d'arrêter, de ralentir ou de bloquer une pièce tournante en fonctionnement.
Avertissement	

### 1.3.11 Capacité du groupe électrogène (surcharge)

Ne jamais excéder la capacité (en Ampère et/ou Watt) de la puissance nominale du groupe électrogène lors d'un fonctionnement en service continu. Avant de connecter et de faire fonctionner le groupe électrogène, calculer la puissance électrique demandée par les appareils électriques (exprimée en Watt). Cette puissance électrique est généralement indiquée sur la plaque de constructeur des ampoules, des appareils électriques, des moteurs, etc. Le total de toutes les puissances des appareils utilisés ne devra pas excéder en même temps la puissance nominale du groupe.

### 1.3.12 Conditions d'utilisation

Les performances mentionnées des groupes électrogènes sont obtenues dans les conditions de référence suivant l'ISO 3046-1 : +27°C, 100 m au-dessus du niveau de la mer, degré hygrométrique égal à 60 %, ou +20°C, 500 m au-dessus du niveau de la mer, degré hygrométrique égal à 60 %. Les performances des groupes électrogènes sont réduites d'environ 4 % pour chaque plage d'augmentation de température de 10°C et/ou environ 1 % pour chaque élévation de hauteur de 100 m.

### 2. Description générale

#### 2.1. Description du groupe

Réservoir carburant (rep. 1, fig. A)	Moteur (rep. 7, fig. A)	Poignée démarreur (rep. 13, fig. A)
Bouchon réservoir carburant (rep. 2, fig. A)	Silencieux (rep. 8, fig. A)	Robinet carburant (rep. 14, fig. A)
Bouchons de remplissage huile (rep. 3, fig. A)	Filter à air (rep. 9, fig. A)	Starter (rep. 15, fig. A)
Bouchons vidange huile (rep. 4, fig. A)	Contacteur moteur (rep. 10, fig. A)	Disjoncteur (rep. 22, fig. A)
Prise de terre (rep. 5, fig. A)	Démarreur rérouleur (rep. 11, fig. A)	
Alternateur (rep. 6, fig. A)	Prises domestiques (rep. 12, fig. A)	
Kit broquette (option) intégrant roues (rep. 16, fig. A), axe (rep. 17, fig. A), béquille (rep. 18, fig. A), poignée (rep. 19, fig. A), rondelles (rep. 20, fig. A) et plot (rep. 21, fig. A)		

### 3. Préparation avant mise en service

#### 3.1. Vérification du niveau d'huile



Vérifier avant chaque démarrage le niveau d'huile moteur

La vérification, comme l'appoint d'huile, sera faite le groupe posé sur une surface horizontale.

- 1 Retirer le bouchon-jauge (Rep. 1, Fig. B) de couleur grise, coté réservoir, en le dévissant, et essuyer la jauge.
- 2 Introduire la jauge dans le col de remplissage (Rep. 2, Fig. B) sans la visser.

Nota : Un deuxième bouchon, de couleur noire (Rep. 3, Fig. A) (mais sans jauge), est disponible si nécessaire de l'autre coté du moteur.

- 3 Vérifier visuellement le niveau et faire l'appoint si nécessaire.
- 4 Remplir à l'aide d'un entonnoir le carter d'huile jusqu'au débordement.
- 5 Revisser le bouchon à fond dans le tube de remplissage.
- 6 Vérifier l'absence de fuite.
- 7 Essuyer l'excès d'huile avec un chiffon propre.

#### 3.2. Vérification du niveau de carburant

 Arrêter le moteur avant d'effectuer le remplissage de carburant et faire le plein dans un endroit aéré. Ne pas fumer ou approcher de flammes vives ou d'étincelles près du lieu où le plein est effectué et près du lieu de stockage du carburant.

N'utiliser que du carburant propre sans présence d'eau.  
Ne pas trop remplir le réservoir (il ne doit pas y avoir de carburant dans le col de remplissage).  
Après avoir fait le plein, vérifier que le bouchon du réservoir est correctement fermé.

Faire attention à ne pas renverser de carburant pendant le remplissage du réservoir.  
Avant de mettre le groupe électrogène en marche, et si du carburant a été renversé, s'assurer que celui-ci a séché et que les vapeurs sont dissipées.

Vérifier le niveau de carburant et faire le plein si nécessaire :

- 1 Dévisser le bouchon du réservoir à carburant (rep. 2, fig. A).
- 2 Remplir le réservoir (rep. 1, fig. A) à l'aide d'un entonnoir en prenant soin de ne pas renverser de l'essence.
- 3 Revisser le bouchon sur le réservoir à carburant.

#### 3.3. Mise à la terre du groupe

Pour raccorder le groupe à la terre, utiliser un fil de cuivre de 10 mm<sup>2</sup> fixé à la prise de terre du groupe et à un piquet de terre en acier galvanisé enfoncé de 1 mètre dans le sol. Cette mise à la terre dissipe par ailleurs l'électricité statique engendrée par les machines électriques.

#### 3.4. Emplacement d'utilisation

Placer le groupe électrogène sur une surface plane et horizontale et suffisamment résistante pour que le groupe ne s'enfonce pas (l'inclinaison du groupe, dans chaque sens, ne doit en aucun cas dépasser 10°).

Choisir un endroit propre, aéré et abrité des intempéries et prévoir le ravitaillement en huile et carburant à proximité du lieu d'utilisation du groupe, tout en respectant une certaine distance de sécurité.

#### 4. Utilisation du groupe

##### 4.1. Procédure de mise en marche

- 1 Ouvrir le robinet d'essence en tournant la manette (rep. 14, fig. A) vers la droite.
- 2 Mettre la tirette du starter (rep. 15, fig. A) sur la position de fermeture comme indiqué sur l'illustration.  
Nota : Ne pas utiliser le starter lorsque le moteur est chaud ou lorsque la température atmosphérique est élevée.
- 3 Positionner le contacteur moteur (rep. 10, fig. A) sur « ON » ou « 1 ».
- 4 Saisir la poignée de démarrage (rep. 13, fig. A) correctement et la tirer lentement jusqu'à ce que l'on sente une certaine résistance puis la laisser revenir lentement.
- 5 Reprendre la poignée de démarrage correctement puis tirer fortement et rapidement le cordon (le tirer à fond et utiliser les 2 mains si nécessaire). Laisser revenir la poignée lentement à la main. Si le moteur n'a pas démarré, répéter l'opération jusqu'au démarrage du moteur en ouvrant progressivement le starter.
- 6 Lorsque le moteur a démarré, ouvrir progressivement le starter (rep. 15, fig. A).

#### 4.2. Fonctionnement

Lorsque le moteur commence à se réchauffer, amener graduellement la tirette du starter (rep. 15, fig. A) sur la position d'ouverture. Lorsque le groupe a stabilisé sa vitesse :

- 1 Vérifier que le disjoncteur (rep. 22, fig. A) est enclenché.
- 2 Brancher la ou les prises mâles dans la ou les prises femelles du groupe.

Nota  
Nos groupes électrogènes sont équipés de prises de type « Schuko ». Dans le cas, exceptionnel, d'impossibilité de branchement de vos appareils électriques, un adaptateur sera fourni gratuitement sur simple demande auprès de agences commerciales (fournir une preuve d'achat) **0 825 004 002**

#### 4.3. Arrêt



Après l'arrêt du groupe, le moteur même éteint continue à dégager de la chaleur. La ventilation appropriée du groupe électrogène doit être assurée après son arrêt.

Pour arrêter le groupe électrogène d'une façon urgente, placer le contacteur moteur sur arrêt «OFF» ou « O ».

- 1 Débrancher les prises pour laisser le moteur tourner à vide pendant 1 ou 2 mn.
- 2 Placer le contacteur moteur (rep. 10, fig. A) sur «OFF» ou « O », le groupe s'arrête.
- 3 Fermer le robinet de carburant (rep. 14, fig. A).

#### 5. Protections (si équipé, voir tableau de caractéristiques)

##### 5.1. Sécurité d'huile

Cette sécurité a été conçue pour prévenir tout endommagement du moteur à cause d'un manque d'huile dans le carter moteur. Elle arrête automatiquement le moteur. Si le moteur s'arrête et ne redémarre pas, vérifier le niveau d'huile moteur avant de procéder à la recherche d'une autre cause de panne.

##### 5.2. Disjoncteur

Le circuit électrique du groupe est protégé par un ou plusieurs interrupteurs magnétothermiques, différentiels ou thermiques. D'événuelles surcharges et/ou court-circuits font interrompre la distribution d'énergie électrique.

#### 6. Programme d'entretien

##### 6.1. Rappel de l'utilité

La fréquence de l'entretien et les opérations à effectuer sont décrites dans le programme d'entretien. Toutefois, il est précisé que c'est l'environnement dans lequel fonctionne le groupe électrogène qui détermine ce programme. Aussi, si le groupe électrogène est utilisé dans des conditions sévères, il y a lieu d'adopter des intervalles, entre opérations, plus courts. Ces périodes d'entretien s'appliquent seulement aux groupes fonctionnant avec du carburant et de l'huile conformes aux spécifications données dans ce livret.

##### 6.2. Tableau d'entretien

élément	effectuer les opérations d'entretien à la première de chaque échéance atteinte				
	A chaque utilisation	3 mois ou 50 heures	6 mois ou 100 heures	12 mois ou 300 heures	
Huile moteur	Vérifier le niveau Renouveler				
Filtre à air	Vérifier Nettoyer				
Couppelle à sédiments	Nettoyer	• (1)			
Bougie d'allumage	Vérifier - nettoyer				
Pare-étincelles	Nettoyer				
Jeu aux soupapes	Vérifier - régler				• (*)
Crépine et réservoir d'essence	Nettoyer				• (*)
Nettoyage du groupe électrogène					
Conduite d'essence	Vérifier (remplacer si nécessaire)	Tous les 2 ans (*)			

Nota : \* Cette opération doit être confiée à un de nos agents

(1) : Entretien: le filtre à air plus fréquemment lors de l'utilisation dans des endroits poussiéreux.

#### 7. Méthode d'entretien

##### 7.1. Nettoyage du filtre à air



Danger  
Ne jamais utiliser d'essence ou de solvant à point d'éclair bas pour le nettoyage de l'élément du filtre à air, un incendie ou une explosion peut en résulter.

- 1 Déposer l'écran ou oreilles (Rep. 1, fig. C) et le couvercle (Rep. 2, fig. C) du filtre à air.
- 2 Retirer les éléments mousse (Rep. 3, fig. C) et papier (Rep. 4, fig. C) et les séparer.
- 3 Vérifier attentivement que les deux éléments ne sont pas déchirés ou troués. Les remplacer s'ils sont endommagés.
- 4 Élément en mousse (Rep. 3, fig. C) :  
A) Laver l'élément dans une solution de nettoyage domestique et d'eau chaude, puis le rincer à fond, ou le laver dans un solvant non inflammable ou à point d'éclair élevé. Laisser complètement sécher l'élément.  
B) Tremper l'élément dans de l'huile moteur propre et en retirer l'huile en excès. Le moteur fumera lors du démarrage initial si trop d'huile est restée dans la mousse.
- 5 Élément en papier (Rep. 4, fig. C) :  
Tapisser légèrement l'élément plusieurs fois sur une surface dure afin d'en retirer la saleté en excès, ou envoyer de l'air comprimé à travers le filtre, de l'intérieur vers l'extérieur. Ne jamais essayer d'enlever la saleté à l'aide d'une brosse. Remplacer l'élément en papier s'il est excessivement sale.
- 6 Procéder au remontage en suivant la procédure inverse de celle du démontage.

##### 7.2. Nettoyage de la couppelle à sédiments

- 1 Fermer le robinet de carburant (Rep. 14, Fig. A).
- 2 Dévisser le bouchon (Rep. 1, Fig. D) afin de vidanger le carburant.
- 3 Remonter et resserrer le bouchon (Rep. 1, Fig. D).
- 4 Déposer la couppelle à sédiments (Rep. 1, Fig. E) et le joint (Rep. 2, Fig. E).
- 5 Laver la couppelle (Rep. 1, Fig. E) avec un solvant non inflammable ou ayant un point d'éclair élevé. La sécher complètement.
- 6 Remonter le joint et la couppelle.
- 7 Serrer la couppelle.
- 8 Ouvrir le robinet de carburant (Rep. 14, Fig. A) et vérifier qu'il n'y a pas de fuites.

##### 7.3. Renouvellement de l'huile moteur

Vidangez l'huile lorsque le moteur est encore chaud afin d'assurer une vidange rapide et complète.

- 1 Retirer le bouchon-jauge de remplissage (rep. 1, fig. B) et le bouchon de vidange (rep. 3, fig. B) et vidanger l'huile dans un récipient approprié.
- 2 A l'issue, revisser et resserrer le bouchon de vidange (rep. 3, fig. B).
- 3 Faire le plein du carter d'huile moteur avec de l'huile recommandée puis vérifier le niveau.
- 4 Mettre en place et serrer bouchon-jauge de remplissage (rep. 1, fig. B).
- 5 Vérifier l'absence de fuite d'huile après remplissage.
- 6 Essuyer avec un chiffon propre toute trace d'huile.

##### 7.4. Nettoyage du pare-étincelles

- 1 Dévisser les deux écrous (Rep. 1, fig. F) de 12 mm et déposer le silencieux (Rep. 2, fig. F) du cylindre.
- 2 Dévisser les cinq vis (Rep. 3, fig. F) et (Rep. 4, fig. F) de 5 mm de retenue du dispositif de protection (Rep. 5, fig. F) du silencieux et déposer le dispositif de protection.
- 3 Retirer la vis (Rep. 6, fig. F) de 4 mm de fixation du pare-étincelles (Rep. 7, fig. F) et déposer le pare-étincelles.
- 4 A l'aide d'une brosse métallique, retirer les dépôts de carbone de l'écran du pare-étincelles.  
Nota : Le pare-étincelles ne doit être ni troué ni fêlé. Le remplacer si nécessaire.
- 5 Reposer le pare-étincelles (Rep. 7, fig. F), la protection (Rep. 5, fig. F) et le silencieux (Rep. 2, fig. F) dans l'ordre inverse de la dépose.

### 7.5. Contrôle de la bougie d'allumage

- 1 Déposer le capuchon de la bougie d'allumage et utiliser une clé à bougie pour déposer la bougie d'allumage.
  - 2 Inspecter visuellement la bougie d'allumage et la jeter si les électrodes sont usées ou si l'isolant est fendu ou écaillé. En cas de réutilisation nettoyer la bougie avec une brosse métallique.
  - 3 Mesurer visuellement l'écartement des électrodes à l'aide d'un calibre d'épaisseur. L'écartement doit être de 0,70-0,80 mm. Vérifier que la rondelle de la bougie d'allumage est en bon état et visser la bougie à la main pour éviter de fausser les filets.
  - 4 Après avoir mis la bougie en place, la serrer à l'aide d'une clé à bougie pour comprimer la rondelle.
- Nota :** Pour l'installation d'une bougie neuve, serrer de 1/2 tour après son assise pour comprimer la rondelle. Pour l'installation d'une ancienne bougie, serrer de 1/8 - 1/4 de tour après l'assise de la bougie pour comprimer la rondelle.

### 7.6. Contrôle des boulons, écrous et vis

Un contrôle quotidien et minutieux de toute la visserie est nécessaire afin de prévenir tout incident ou panne.

- 1 Inspecter l'ensemble du groupe électrogène avant chaque démarrage ainsi qu'après chaque utilisation.
  - 2 Resserrer toutes les vis qui prendraient du jeu.
- Nota :** Le serrage des boulons de culasse sera effectué par un spécialiste. Consulter votre agent régional.

### 7.7. Nettoyage du groupe

- 1 Enlever autour du pot d'échappement toutes les poussières et débris et nettoyer le groupe à l'aide d'un chiffon et d'une brosse (le lavage au jet d'eau est déconseillé, et le nettoyage avec un nettoyeur haute pression est interdit).
- 2 Nettoyer avec attention les entrées et sorties d'air moteur et alternateur.
- 3 Vérifier l'état général du groupe et changer les pièces défectueuses le cas échéant.

### 8. Stockage du groupe

Les groupes électrogènes devant être inutilisés pendant un longue durée doivent subir des opérations particulières en vue de leur bonne conservation. S'assurer que l'aire de stockage n'est pas poussiéreuse ou humide. Nettoyer l'extérieur du groupe électrogène et appliquer un produit antirouille.

- 1 Fermer le robinet de carburant (position **OFF**), retirer la coupelle à sédiments et la vider.
- 2 Ouvrir le robinet de carburant (position **ON**) et vidanger l'essence du réservoir dans un récipient approprié.
- 3 Remettre la coupelle à sédiments en place et la serrer à fond.
- 4 Vidanger le carburateur en desserrant la vis de vidange. Recueillir l'essence dans un récipient approprié.
- 5 Changer l'huile moteur.
- 6 Retirer la bougie et verser environ 15 ml d'huile dans le cylindre puis remonter la bougie.
- 7 Faire fonctionner le moteur quelques instants pour répartir l'huile dans le cylindre.
- 8 Nettoyer le groupe électrogène et recouvrir le moteur pour le protéger de la poussière.
- 9 Entreposer le groupe électrogène dans un endroit propre et sec.

### 9. Recherche de pannes mineures

	Causes probables	Actions correctives
Le moteur ne démarre pas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe électrogène mis en charge pendant le démarrage</li> <li>Niveau d'essence insuffisant</li> <li>Robinet de carburant fermé</li> <li>Alimentation en carburant obturée ou fuyante</li> <li>Filtre à air obturé</li> <li>Commande sur «O»</li> <li>Bougie défectueuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlever la charge</li> <li>Faire le plein d'essence</li> <li>Ouvrir le robinet</li> <li>Faire remettre le système en état de marche</li> <li>Nettoyer le filtre à air</li> <li>Mettre la commande sur «I»</li> <li>Remplacer la bougie</li> </ul>
Le moteur s'arrête	<ul style="list-style-type: none"> <li>Causes probables</li> <li>Ouvertures de ventilation obturées</li> <li>Surcharge probable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions correctives</li> <li>Nettoyer les protecteurs d'aspiration et de reboulement</li> <li>Contrôler la charge</li> </ul>
Pas de courant électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Causes probables</li> <li>Disjoncteur déclenché</li> <li>Disjoncteur défectueux</li> <li>Prise femelle défectueuse</li> <li>Cordon d'alimentation des appareils défectueux</li> <li>Alternateur défectueux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions correctives</li> <li>Mettre le disjoncteur en service</li> <li>Faire vérifier, réparer ou remplacer</li> <li>Faire vérifier, réparer ou remplacer</li> <li>Changer le cordon</li> <li>Faire vérifier, réparer ou remplacer</li> </ul>
Déclenchement disjoncteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Causes probables</li> <li>Équipement ou cordon défectueux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions correctives</li> <li>Faire vérifier, réparer ou remplacer</li> </ul>

### 10. Caractéristiques

Modèle	HX 4000
Type du moteur	GX 270
Puissance max / Puissance assignée	4000 W / 3200 W
Courant continu	X
Courant	230 V / 13,9 A
Type de prises	2x2P+T - 230 V - 10 / 16 A
Disjoncteur	•
Sécurité d'huile	•
Batterie	X
Niveau de pression acoustique à 1 m	84 dBA
Poids en kg (sans carburant)	56
Dimensions L x l x h en cm	71,5 x 57 x 49
Huile recommandée	SAE 10W30
Capacité du carter d'huile en L	1,1
Carburant recommandé	Essence sans plomb
Capacité du réservoir de carburant en L	5,3
Bougie	NGK - BPR6ES / DENSO : W20 EPR-U

• : série    o : option    X : impossible

### 11. Section des câbles

Intensité débitée (A)	Longueur des câbles	
	0 - 50 mètres	51 - 100 mètres
6	1,5 mm <sup>2</sup>	1,5 mm <sup>2</sup>
8	1,5 mm <sup>2</sup>	2,5 mm <sup>2</sup>
10	2,5 mm <sup>2</sup>	4,0 mm <sup>2</sup>
12	2,5 mm <sup>2</sup>	6,0 mm <sup>2</sup>
16	2,5 mm <sup>2</sup>	10,0 mm <sup>2</sup>
18	4,0 mm <sup>2</sup>	10,0 mm <sup>2</sup>
24	4,0 mm <sup>2</sup>	10,0 mm <sup>2</sup>
26	6,0 mm <sup>2</sup>	16,0 mm <sup>2</sup>
28	6,0 mm <sup>2</sup>	16,0 mm <sup>2</sup>

### 12. Déclaration de conformité "C.E."

Nom et adresse du fabricant : SDMO, 12 bis rue de la Villeneuve, CS 92848, 29228 BREST CEDEX 2, France

Description de l'équipement	Groupe électrogène
Marque	SDMO
Type	HX 4000

Nom et adresse de la personne qui est autorisée à constituer et détenir le dossier technique

G. Le Gall, SDMO, 12 bis rue de la Villeneuve, CS 92848, 29228 BREST CEDEX 2, FRANCE

G. Le Gall, représentant habilité du fabricant, déclare que l'équipement est en conformité avec les Directives européennes suivantes :

2006/42/CE / Directive machines.

2006/95/CE / Directive basse tension.

2004/108/CE / Directive compatibilité électromagnétique.

2000/14/CE / Directive relative aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur.

Organisme notifié :

CETIM

BP 67 F60304 - SENLIS

Procédure de mise en conformité : Annexe VI.

Niveau de puissance acoustique garanti (L<sub>wa</sub>) : 97 dB(A).

P assigné : 3200 W

01/2010 - G. Le Gall

*G. Le Gall*  
*G. Le Gall*



Votre groupe électrogène est couvert par une garantie commerciale que *SDMO Industries* vous accorde, et ce conformément aux dispositions suivantes.

La durée de la garantie de votre groupe électrogène est d'une durée de douze (12) mois ou mille (1000) heures de fonctionnement, à compter de la date d'achat, au premier des deux termes atteints. Si le groupe électrogène ne dispose pas de compteur horaire, le nombre d'heure de fonctionnement à prendre en compte est de huit (8) heures par jour. La garantie doit être appliquée par le distributeur auprès duquel vous avez acquis votre groupe électrogène. En cas de problème avec votre groupe électrogène, *SDMO Industries* vous invite à vous munir de votre facture d'achat et de contacter le distributeur ou, le cas échéant, le Service Après-Vente de *SDMO Industries* au numéro suivant : 0 825 801 100 (numéro indigo, 0.15€ttc/min). Le Service Client de *SDMO Industries* est à votre disposition pour répondre à vos interrogations concernant les modalités d'application de la garantie ; ses coordonnées étant les suivantes : *SDMO INDUSTRIES -12*, Bis rue de la Villeneuve - CS 92848 - 29228 Brest Cedex 2 - Tél : +33298414141 - Fax : +33298416307 -www.sdmo.com.

## 1. MODALITES ET CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La garantie débute à compter de la date d'achat du groupe électrogène par le premier utilisateur. Cette garantie est transférée avec le groupe électrogène lorsque le premier utilisateur le cède, à titre gratuit ou à titre onéreux, et ce pour la durée de garantie initiale restant à courir, qui ne peut être prolongée.

La garantie ne peut s'appliquer que sur présentation d'une facture d'achat lisible, mentionnant la date d'achat, le type du groupe électrogène, le numéro de série, les nom, et adresse et cachet commercial du distributeur. *SDMO Industries* se réserve le droit de refuser la garantie dans le cas où aucun document ne peut justifier le lieu et la date d'acquisition du groupe électrogène. Cette garantie donne droit à la réparation ou à l'échange du groupe électrogène ou de ses composants, jugés défectueux par *SDMO Industries* après expertise en ses ateliers ; *SDMO Industries* se réservant le droit de modifier les dispositifs du groupe électrogène pour satisfaire à ses obligations. Le groupe électrogène ou les composants remplacé(s) sous garantie redevient(nent) la propriété de *SDMO Industries*.

## 2. LIMITATION DE LA GARANTIE

La garantie s'applique pour les groupes électrogènes installés, utilisés et maintenus conformément à la documentation remise par *SDMO Industries* et en cas de vice de fonctionnement du groupe électrogène, provenant d'un défaut de conception, de fabrication ou de matière. *SDMO Industries* ne garantit pas la tenue des performances du groupe électrogène, ni son fonctionnement ou sa fiabilité s'il est utilisé à des fins spécifiques. *SDMO Industries* ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages immatériels, consécutifs ou non aux dommages matériels, tels que et notamment la liste étant non limitative : pertes d'exploitation, frais ou dépenses quelconques résultant de l'indisponibilité du groupe électrogène, etc. La garantie se limite au coût lié à la réparation ou au remplacement du groupe électrogène ou à l'un de ses composants, excluant les consommables. La garantie couvre ainsi les frais de main d'œuvre et de pièces, hors frais de déplacement. Les frais de transport du groupe électrogène ou de l'un de ses composants jusqu'aux ateliers de *SDMO INDUSTRIES* ou de l'un de ses agents agréés sont à la charge du Client ; les frais de transport « retour » restant à la charge de *SDMO Industries*. Toutefois et dans le cas où la garantie ne s'applique pas, les frais de transport seront intégralement pris en charge par le Client.

## 3. CAS D'EXCLUSION DE LA GARANTIE

La garantie est exclue dans les cas suivants : dommages liés au transport du groupe électrogène ; mauvaise installation ou installation non-conforme aux préconisations de *SDMO Industries* et/ou aux normes techniques et de sécurité ; utilisation de produits, de composants, de pièces de rechange, de combustible ou de lubrifiants, qui ne sont pas conformes aux préconisations ; mauvaise utilisation ou utilisation anormale du groupe électrogène ; modification ou transformation du groupe électrogène ou de l'un de ses composants, non autorisée par *SDMO Industries* ; usure normale du groupe électrogène ou de l'un de ses composants ; détérioration provenant d'une négligence, d'un défaut de surveillance, d'entretien ou de nettoyage du groupe électrogène ; cas de force majeure, cas fortuits ou causes extérieures (catastrophe naturelle, incendie, choc, inondation, foudre, etc.) ; utilisation ou de nettoyage du groupe électrogène avec une charge insuffisante ; mauvaise condition de stockage du groupe électrogène. Les composants suivants sont également exclus de la garantie : les échappements, les circuits et systèmes d'alimentation en carburant situés en amont des filtres à carburant / carburateur/ injecteur, AVR, les systèmes de démarrages (batteries, démarreurs, lanceurs), les capots, les filtres, les flexibles et les durites, les joints d'étanchéité, les courroies, les relais, les fusibles, les interrupteurs, les lampes, les diodes, les commutateurs, les sondes (de niveau, de pression, de température, etc.), les indicateurs de mesures, et tous les éléments consommables et pièces d'usure.